



Procès-verbal du conseil municipal de La Madeleine-Villefrouin

Vendredi 27 juin 2025 à 18 h 30

Le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Antoine BECK. Ouverture de la séance à 18 h 40.

Date de convocation : 13 juin 2025. Présents : Antoine BECK, Cyril LAUNAY, Matthieu DAVEAU, Elodie GOIRE, Enguerrand CALLU. Excusés : Hubert TERRIER, Pierre-Edouard GOSSEAUME. Monsieur Cyril LAUNAY a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

0- PV du 4 avril 2025 : pas de remarque du secrétaire, le compte rendu est adopté mais doit être renvoyé rapidement.

1- Organisation de la Fête de la Madeleine du 19 juillet 2025

Le maire rappelle le contexte d'un événement à portée intercommunal, avec un escape game en amont de la messe, avec probablement 150 personnes présentes *a minima*. Les conseillers jugent l'affiche réussie, mais M. Callu remarque que les informations sont insuffisantes sur le visuel ; le maire proposera une version avec un minimum d'information complémentaires.

L'organisation de la messe se prépare en lien avec la paroisse ; lectures, lecteurs, quête sont à revoir en temps voulu.

Pour la suite, une mauvaise surprise a été détectée ce jour : le coût de la prestation magie de Benjamin Bachelard est alourdi des cotisations sociales, à hauteur de 581,52 € (coût de la prestation = 650 €). Du côté des bonnes nouvelles, la ComCom engage 1900 € de frais de prestation au bénéfice de la commune, ainsi qu'environ 1000 € de frais de communication.

Des choix sont faits sur la brioche (Marchenoir plutôt que Oucques) ; sur des plateaux sucrés/salés + fruits avec Leclerc Tavers ; de l'emplacement des toilettes (derrière la petite grille si possible) ; de l'emplacement du point propreté, sur la gauche à l'entrée ; d'un frigo prêté par le gîte de M. Callu ; du parking – proposé par M. Callu sur la partie gauche du chemin de l'église, si ce champ est bien déchaumé d'ici là. La solution de secours en cas de mauvais temps pour le pot reste l'appentis du gîte. Les prestataires (nettoyage, tonte) sont prévenus.

M. Callu, Mme Goire et M. Launay se portent volontaires pour l'installation diverse la veille de l'événement, en fin de journée.

2- Cimetière : choix du prestataire suite à la consultation

L'AMO Feuille à Feuille a envoyé les prix définitifs de deux concurrents après négociation. Ceux-ci sont supérieurs d'environ 6 % par rapport à l'estimation initiale, hors imprévus. La proposition de A4 Nature (53 732 € HT) l'emporte au profit d'ID Verde (54 000 €). Approuvé à l'unanimité.

Le maire présente le tableau de financement du cimetière, incluant les travaux, l'AMO, le déplacement de l'ossuaire et le relevé topographique ; en l'état actuel, la subvention atteint 79,89 % du montant HT.

Dans le cadre du marché public de travaux, le Conseil autorise le maire à signer le Cahier des clauses administratives particulières et l'acte d'engagement auprès de A4 Nature.

Une recherche de pierres de moellons à proximité est en cours.

3- Monument commémoratif : devis pose maçonnerie ; transport ; demandes de subvention

Monsieur le maire informe que la Maçonnerie du Val de Loire propose de prendre en charge le transport depuis Pontijou jusqu'au cimetière. M. Launay suggère que cette proposition soit inscrite précisément dans le devis, pour éviter de mauvaises surprises ; que le transport soit compris dans la prestation, ou bien payant avec un coût précis. Délibération adoptée à l'unanimité.

Le maire informe que nous pouvons prétendre à une subvention auprès du Souvenir Français à hauteur de 20 %, grâce à l'obtention d'un second devis (indispensable) d'une entreprise basée dans le Cher. Compte tenu de l'éloignement de cette entreprise, le devis de Baglan à Pontijou reste d'actualité. Parallèlement, une demande de subvention est possible auprès de l'Office national des anciens combattants, de 1600 € maximum. Après lecture du plan de financement préparé par le maire, le Conseil autorise les demandes de subvention.

4- Devis imprimante

Le devis d'une nouvelle imprimante avait été approuvé lors du dernier conseil, mais il n'était plus valable compte tenu de la volatilité des prix. Au final, un nouveau devis a été reçu dans les temps : il n'a pas augmenté (1 140,83 € HT). Approuvé à l'unanimité.

5- Point sur la convention fourrière animale

La DDT nous a demandés quelle était la structure avec laquelle nous avons passé une convention obligatoire de fourrière. Or le maire rappelle que la commune ne dispose plus d'aucune convention, la seule proposition de renouvellement de convention par le Refuge du Val de Loir ayant été refusée par le Conseil fin 2023. D'autres demandes ont été effectuées depuis lors (notamment auprès de la SPA, du refuge de Sassay, d'un prestataire privé...), toujours restées sans suite. De part une connaissance de son épouse, M. Callu cherche à se rapprocher de la SPA de Morée.

6- Questions diverses et actualités diverses

- *Eau potable.*

Des ateliers sont organisés par la CCBVL auxquels le maire et l'adjoint participent, bien que le transfert de compétence eau ne soit désormais plus obligatoire. Le risque juridique dû à l'absence de convention entre La Madeleine et les deux communes fournissant l'eau a été souligné par le cabinet en charge de l'étude pour la Communauté de communes. Nous avons été sollicités pour rejoindre un syndicat étendu autour de Oucques la Nouvelle (avec Marchenoir, St Léonard, Le Plessis), mais cela ne va pas se faire facilement. Les évaluations du tarif de l'eau à horizon 2035 compte tenu des travaux de renouvellement et d'entretien montrent des augmentations très significatives. Par ailleurs, notre situation est au cœur des discussions avec Oucques ; il est entendu que La Madeleine-Villefrouin ne pourra investir 1,4 M€ dans l'extension du réseau. Mais il n'est pas interdit d'étudier des solutions alternatives au niveau des forages de chaque ferme.

La pré-étude de création du SIAEP Oucques élargi, à horizon 2026-2027, risque de coûter près de 5000 € par commune. Le maire explique que, compte tenu de la dépendance de notre collectivité vis-à-vis des communes de ce futur syndicat en termes d'approvisionnement, nous risquons d'être contraints de nous engager dans la démarche.

La fragilité juridique de la commune en termes de responsabilité sur la qualité de l'eau forée dans les fermes (non potable) a par ailleurs été soulignée lors des récents échanges.

- *Secrétaires de mairie.*

Claire Manins, nouvelle secrétaire mutualisée « volante » a effectué un après-midi de découverte de La Madeleine-Villefrouin ce jour, en compagnie de Sophie. D'autres réunions sont à prévoir avec les maires disposant de ce service.

- *Déploiement de la fibre optique.*

Le déploiement est en phase d'être finalisé par l'entreprise Lumière qui a dépêché ses techniciens sur notre commune, ce qui constitue une excellente avancée. Une réunion a récemment eu lieu en présence du Syndicat val de Loire numérique. Les plans finalisés des fermes incluant les réseaux existants et les affleurements rocheux, afin de mieux préparer le chantier prévu à l'automne, doivent être fournis à M. Gosseume très rapidement.

- *Finances locales.*

Le maire indique avoir reçu le document de valorisation financière de la part du conseiller aux décideurs locaux. Il fait apparaître une bonne santé financière, avec néanmoins un risque de dégradation lié à la diminution régulière des dotations, à la non compensation de la taxe sur le foncier non bâti (1400 € perdus en 2025), non compensées par l'impôt.

- *CLAP 41.*

Il s'agit d'une opération du Conseil départemental visant à proposer des séances de cinéma dans les villages. Parmi une sélection de 41 films, le choix du Conseil se porte au final sur « Les petites victoires », une comédie dramatique qui évoque l'éducation en ruralité. Pour la salle, le maire remercie vivement M. Callu qui propose l'une des salles de la Brosse Montmort. Au cas où notre candidature serait retenue (la date limite du dossier approchant), une convention de mise à disposition de cette salle à titre gratuite devra être signée des deux parties.

- *Élections 2026*

Le maire rappelle que la loi imposant le scrutin de liste paritaire pour les communes de moins de 1000 habitants a été validée par le Conseil constitutionnel, malgré de nombreuses critiques émanant de nos villages. Des pistes sont évoquées pour constituer une liste complète et équilibrée à l'occasion des municipales qui auront lieu en mars 2026.

Séance levée à 20 h 45.

Secrétaire

Président